ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Rapport du memoire

De Mr Pui chirurgien en chef de l'hotel dieu de Lion.

Lorsqu'on a été obligé d'exterper une portion d'intestin gangrené à la suite d'une hernie avec etranglement, il ne reste d'autre ressource que d'établir un anus artificiel ou de favoriser la reunion de l'intestin divisé. Ces deux methodes ont été employées par beaucoup de praticien mais les succes n'en ont pas été les même, et il resulte du grand nombre d'observation rapportées par Mr Louis + il ne dit point cela + dans son memoire sur les hernies avec gangrene, que la premiere est préférable à l'autre. Cependant Mr Pui chirurgien en chef de l'hotel dieu de Lion fait tous ses efforts pour prouver le contraire dans un mémoire qu'il a envoyé à l'academie et dont elle m'a chargé d'avoir l'honneur de lui rendre compte. Les raison dont il se sert pour appuyer son sentiment sont 1° que l'anus artificiel supposant un raccourcissement plus ou moins considérable du canal intestinal la digestion doit s'executer d'une maniere imparfaite, et les excremens doivent sortir avant que toute la substance nourriciere qu'ils contiennent en ait été suffisamment exprimée. 2° que l'on peut obtenir la reunion parfaite de l'intestin divisé sans qu'il survienne aucune suite facheuse ce que Mr Pui croit prouver par trois faits que sa pratique lui a fourni. 3° enfin que l'anus artificiel expose les malades à des accidens consecu-tifs très graves dependans du renversement de l'intestin. On peut ajouter par-

ARC 15 d, 50 n° 2

-ticulièrement sur ce point et confirme sa doctrine par trois ~~observations~~ exemples de renversements mortels arrivés à des gens à qui on avoit établi un anus artificiel à la suite de hernies avec gangrène. Il compare cet accident avec la chute du rectum qui fait quelquefois périr les malades qui en sont attaqués. On sent combien les deux premières raisons sont frivoles. Les indispositions ~~[illegible]~~ auxquelles les malades restent exposés par rapport aux effets de la digestion ne peuvent être comparées à celles qui résultent du retrécissement des intestins dont on a favorisé la réunion complette, et moins encore aux suites funestes dont cette méthode est presque toujours suivie, et les trois observations rapportées par Mr Pui pour prouver qu'on peut l'employer sans danger, ne peuvent infirmer le grand nombre de faits dont Mr Louis a fait usage dans son mémoire. il n'y a donc que celles qui sont relatives au renversement d'intestins qui forment l'anus artificiel qui méritent quelque attention, et il n'est pas douteux que si elles étoient plus nombreuses et faites avec plus de soin elles ne puissent contrebalancer les raisons sur lesquelles Mr Louis se fonde pour prouver les avantages de l'anus (celui ne servoit pas encore) artificiel; mais Mr Pui n'en donne que trois, et il y a des négligences dans son mémoire qui inspirent quelques doutes sur leur authenticité: par exemple, après avoir ~~rapporté~~ exposé les symptômes qui accompagnoient le renversement de l'intestin à l'endroit de l'anus artificiel sur un de ses malades, il dit que l'extirpation de la partie de l'intestin renversée paroissoit l'unique moyen de les calmer, mais qu'en supposant

que le malade eut résisté à cette opération, on eut été encore obligé de fixer l'extrémité de l'intestin aux bords de la playe ce qui l'eut rendu plus sujet au renversement, et qu'ainsy l'on auroit eu lieu d'extirper successivement toute l'étendue des intestins grêles jusqu'à l'estomac.
Dans un autre endroit il assure qu'ayant fait l'ouverture du cadavre d'un homme mort d'une chute du rectum que l'on ne peut réduire, il trouva que le colon tout entier replié et rentré dans lui ~~même~~ même, s'étant renversé et engainé dans le rectum avoit entraîné avec lui le coecum et la portion de l'ileon qui lui est continue, comme si les intestins rentroient l'un dans l'autre comme un doigt de gant ou comme un bas replié dans la chute dont il s'agit.
L'académie ne peut donc faire aucun usage de ces observations pour le présent et doit attendre pour s'en servir qu'elles soient confirmées par d'autres ~~faits~~. Il y a encor un fait dans le mémoire de mr. piet qui mérite d'être connu. c'est le dernier qu'il rapporte. Il est intéressant par rapport à l'hémorragie qui survint par les vaisseaux mésentériques à la chute d'une escarre gangreneuse de l'intestin et du mésentère, et par rapport à la guérison radicale d'une épilepsie dont le malade étoit attaqué depuis longtems ~~qui succéda~~ à la suite de cette hémorragie.

à l'académie ce 2 aoust 1759 Sabatier

Fernelii pathologiae Lib. VI cap. XIV.

Utique praeter institutum est cum visum producere
cui ex accepto ventris vulnere, stercus tunc stercora-
rium prodit, e quo alvi excrementum nondum solidum
aut cogitum continentes emanat, annos jam quindecim
ea via interceptâ quâ in anum ducebat. /

Bligny Zodiacus medico-gallicus ann. 2. jun. obs. 4a.

Littre mém. de l'academ. Roy. des sc. ann. 1700.
J'ai connu trois hommes et une femme, qui rendoient par
le seul endroit leur matière fécale, parce qu'à l'occa-
sion d'une hernie d'un aine accompagnée d'étranglement
de la nature où le chirurgien avoient fait coles au bord de
l'emplâtre, le bout d'intestin continue à l'ormand. /

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Dinii puerulo in abderi, ulcerato mediocriter um-
-bilico, exigua fistula relicta est, et aliquando per eundem
locum venit lumbricus magnus, et dicebat, cum febricitaret, bili-
-osa per hanc partem exire. Procidebat etiam intestinum ad
corrosionem erat ut ipsa fistula, et stringebant, et pustulas pro-
-hibebant permanere. Hippocrat. lib. 7 epidem. text. 105 — Foesius

Dinii filio in abderi, umbilicum mediocriter sauciato, fistula
parva relicta est, et quandoque etiam lumbricum per se ipsum
satis crassum penetravit; et cum febriret, vomebat biliosa: quan-
-doque vero et hæc ipsa per fistulam prodibant. allapsum est et
ipsi intestinum ad fistulam, et velut fistula corrodebant, et rursus
refringebant; et rursus permanere prohibebant. Cornarius p. 414.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Abdera Dinii ~~filio~~ puero ad umbilicum mediocriter percusso fistula
parva relicta est, per eamdemque lumbricum crassum per se ejectavit, cum-
que febricitaret, et aiebat, biliosa, quod et ipsa hac prodibant.
huic intestinum in fistulam prolapsum est, ac veluti fistula corrodebant,

Nusquam dirumpebant, [illegible] qui [illegible] permaneret non [illegible]. Cotelier, [illegible] 7° [illegible] 127 p. 1259.

il y a faute d'edition ou de copiste dans le texte grec au lieu de ῥ' il faut δι'. consultés une bonne edition. les traducteurs l'ont supposé ainsi.

[illegible]

Τῷ δεινίου παιδίῳ ἐν ἀβδήροισι μετρίως ὀμφαλὸν τρωθέντι, συρίγγιον κατελείφθη. καί ποτε καὶ ἕλμις ἡ ἑωυτοῦ διῆλθεν ἀδρά. καὶ ἔφη ὅτε πυρέξειε χολώδεα, ὅτι καὶ αὐτὰ ταύτῃ διΐοι. προσπεπτώκει τούτῳ δὲ ἔντερον πρὸς τῷ συριγγίῳ, καὶ διαβέβρωτο ὡς δὲ συρίγγιον, καὶ ἐπανερρήγνυτο, καὶ βηχία διεκώλυε διαμθύειν.

Diniae ~~puer~~ cujusdam puero in Abderis mediocriter ad umbilicum vulnerato, fistula ex vulnere relicta est; et aliquando etiam vermis magnus per illam fistulam penetravit. dicebatque (ille puer scilicet) aut pater ejus Dinias) cum puer biliosâ febri corriperetur, bilem illâc effluere. Quin etiam ipsi intestinum allapsum est ad fistulam, et, ut et fistula, corrodebatur ac dirumpebatur; et tussiculae (supervenientes) permanere (puerum scilicet) non siverunt; (id est, ipsum ad mortem perduxerunt.

Un jeune enfant fils de Dinias a Abdere aiant eté legerement blessé au nombril, il y resta une fistule. dans la suite un grand ver y penetra. Il disoit, (Dinias apparemment) que quand cet enfant etoit pris d'une fievre bilieuse, la bile sortoit par là. outre cela l'intestin tomba dans cette fistule, et en souffroit la meme corrosion, et se crevoit. des toux (frequentes) oterent bientot la vie à cet enfant.

[illegible]